



SEPANSO

France Nature Environnement Aquitaine

Reconnue d'Utilité Publique - Affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



Une force pour la nature

Communiqué de presse

Le 18 septembre 2018

Barrage de Caussade : sur le modèle Sivens.

La fédération SEPANSO Aquitaine et la SEPANLOG ont découvert cet été avec consternation que la construction d'un nouveau barrage d'irrigation sur le bassin versant du Tolzac, affluent de la Garonne, avait reçu le feu vert de la préfecture du Lot-et-Garonne, ceci malgré les avis défavorables de l'Agence Française de la Biodiversité et du Conseil National de Protection de la Nature et les questions restées sans réponse de l'Autorité Environnementale.

La SEPANSO Aquitaine et la SEPANLOG déplorent cette décision de la préfète du Lot-et-Garonne qui, en dehors de tout projet de territoire, autorise une retenue surdimensionnée et des prélèvements supplémentaires dans un bassin versant déjà déficitaire.

Le projet de barrage de Caussade ressemble à s'y méprendre au projet de Sivens tant il présente les mêmes irrégularités et les mêmes dommages environnementaux : destruction de plusieurs dizaines d'espèces protégées, destruction des zones humides, saccage d'un des derniers ruisseaux du secteur ayant conservé un état écologique remarquable... Pire ce barrage est implanté sur un bassin versant où 728 plans d'eau existent déjà et perturbent le cycle naturel de l'eau, avec un risque – évident mais non étudié - de cumul d'impacts environnementaux et de concurrence entre usagers pour remplir leurs stockages...

Si ce projet voyait le jour, il provoquerait de façon certaine une détérioration de la qualité écologique des eaux, contraire aux objectifs posés par le SDAGE Adour Garonne en application de la Directive Cadre sur l'Eau.

C'est pourquoi un recours en annulation, doublé d'un référé suspension, vient d'être déposé par les fédérations environnementales France Nature Environnement et SEPANSO Aquitaine, auprès du tribunal administratif de Bordeaux, demandant la suspension et l'annulation de la décision de madame la Préfète du Lot-et-Garonne portant autorisation de la création et de l'exploitation de la retenue d'eau collective « de Caussade ».

Contact presse : SEPANSO, Philippe BARBEDIENNE 05 56 91 33 65

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Sections : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, SEPANLOG

Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, Cistude Nature, C.R.E.A.Q, Ocean'obs

Siège Administratif : 1, rue de Tauzia 33800 BORDEAUX – Tél. 05 56 91 33 65 – Fax 05 56 91 85 75 – <http://www.sepanso.org/> Mél : sepanso.fed@orange.fr